

**ANNEXE III
REGLEMENT D'EXAMEN**

RÈGLEMENT D'EXAMEN

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE COIFFURE			Scolaires (établissements publics et privés sous contrat) Apprentis (CFA et sections d'apprentissage habilités) Formation professionnelle continue (établissements publics)	Scolaires (établissements privés hors contrat) Apprentis (CFA et sections d'apprentissage non habilités) Formation professionnelle continue (établissements privés) Enseignement à distance Candidats individuels	
EPREUVES	Unités	Coeff.	MODE	MODE	DUREE

UNITÉS PROFESSIONNELLES

EP1 Coupe et coiffage « homme »	UP1	4 (1)	CCF *	Ponctuelle pratique	2 h (2)
EP2 Coupe, forme, couleur	UP2	10	CCF	Ponctuelle pratique et écrite	5 h (3)
EP3 Communication	UP3	2	CCF	Ponctuelle orale	0 h15 max.

UNITÉS GÉNÉRALES

EG1 Français et histoire – géographie	UG1	3	CCF	Ponctuelle écrite et orale	2h15
EG2 Mathématiques – sciences	UG2	2	CCF	Ponctuelle écrite	2h
EG3 Education physique et sportive	UG3	1	CCF	Ponctuelle	
EF Langue vivante étrangère (4)	UF		Ponctuel oral	Ponctuelle orale	20 mn

* CCF : contrôle en cours de formation

(1) dont coefficient 1 pour *vie sociale et professionnelle*.

(2) dont une heure pour *vie sociale et professionnelle*

(3) plus 0 h30 pour séchage éventuel sous casque

(4) Seuls les points au-dessus de 10 sont pris en compte pour la délivrance du diplôme. L'épreuve n'est organisée que s'il est possible d'adjoindre au jury un examinateur compétent. Cette épreuve est précédée d'un temps égal de préparation.